

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 048-214801300-20260403-DE_028_2026-DE

S²LO

Séance du 03 avril 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 25/03/2026

Le trois avril deux mille vingt-six à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
11

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Pour : 11

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Suzy MARTIN

Objet : Vente de la navette Volkswagen Crafter de la mairie - DE_028_2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les coûts de réparation de la navette communale du Transport Tapoul, en panne depuis juillet 2025, sont trop élevés.

Monsieur le Maire présente la proposition de rachat de cette navette Volkswagen Crafter faite par l'entreprise SAS Au Moulin de la Malène au prix de 2 500.00 € (non assujetti à la TVA). La navette serait vendue en l'état et récupérée directement au Centre Auto Lozère de Mende par l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de la navette Volkswagen Crafter du Transport Tapoul et de lui donner pouvoir pour les démarches s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la navette Volkswagen Crafter du Transport Tapoul à l'entreprise SAS Au Moulin de la Malène au prix de **2 500.00 €** (non assujetti à la TVA).

- **PRECISE** que la navette Volkswagen Crafter est vendue en l'état et récupérée directement au Centre Auto Lozère de Mende par l'acquéreur.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire dans la vente de ce véhicule.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2026
et publié ou notifié
le 08/04/2026

Le secrétaire de séance
Suzy MARTIN

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

